

LES PREMIERS PAS À VERSAILLES

Louis rejoint Versailles pour prendre possession de sa charge le 25 mai. Il est installé deux jours plus tard, le jour de l'Ascension. Ce jour-là, une grande procession est organisée pour le conduire du palais de Louis XIV à son église cathédrale. Le cortège précédé de la musique militaire et escorté de détachements de cavalerie et d'infanterie se met en branle à onze heures du matin. L'ensemble du clergé des trois paroisses de Versailles ainsi que les autorités de la ville et l'état major de la place accompagnent le nouvel évêque pour traverser le parc du château dont on a fait jouer les eaux comme aux plus belles heures de sa gloire passée. Louis est reçu à la porte de l'église sous un dais et est conduit dans le chœur. De là, il monte en chaire pour y prononcer quelques mots recommandant l'union, la concorde, l'oubli des injures et le sacrifice des ressentiments. Paroles d'autant mieux ressenties dans sa bouche que deux jours plus tôt il a ramené dans la bonne voie les derniers prêtres constitutionnels. Pour parachever ce jour de fête, le nouvel évêque est reconduit chez lui avec le même cortège et, le soir la ville a été illuminée de toute part.

Peu de temps avant, la loi du 18 avril 1802 avait rétabli les fabriques chargées de veiller à l'entretien et à la conservation des édifices cultuels, d'administrer les ressources et d'assurer le service du culte. La hiérarchie diocésaine est rétablie le 30 octobre 1802. Louis, pour sa part, procède à l'installation de l'abbé Grandpré dans ses fonctions de directeur de la fabrique.

La lettre pastorale que Louis publie dès son installation dans une forme de mea culpa met l'accent sur son repentir ! En voici un extrait : *Nous ne voulons pas vous taire que nous avons appartenu autrefois à une église qui n'avait pas le suffrage du Saint Siège ; ce fut sans aucun esprit de schisme. Notre conduite, toute répréhensible qu'elle pouvait être fut plutôt une erreur de notre esprit qu'un égarement de notre cœur. Nous avons depuis donné au Saint Père toutes les satisfactions qu'il avait droit d'exiger de notre obéissance filiale.*

Mettant le doigt sur le rôle controversé que Louis a joué lors de la constitution civile du clergé, P. de la Gorce écrit de lui en 1925 : *On a pu dire avec justesse : il eut été digne de sa charge, s'il ne l'eût usurpée. Du même auteur nous apprenons qu'il tenait de sa naissance, la haute culture intellectuelle, la droiture du caractère et la dignité de la vie. L'ancien évêque schismatique de Rouen fit preuve des plus grandes vertus et d'une orthodoxie très rigoureuse.*

En fait, Louis qui se rétracte de son serment et désavoue l'église constitutionnelle, a bel et bien changé de camp dès que cela s'est avéré capital pour espérer retrouver une place dans le nouvel organigramme ecclésiastique. En premier lieu, les principes moraux ont tenu, à n'en pas douter, toute leur place dans les décisions qu'il a prises. Notamment de préserver l'église d'éventuelles persécutions. Mais on ne peut écarter la part d'opportunisme que toute initiative politique est amenée à révéler. Aurait-il eu d'autre choix ? A coup sur, la promotion épiscopale au sein de l'église apostolique et romaine convenait mieux à notre héros qu'une retraite non assumée au prieuré de la Salle ou au château des Tours ! Comme si la parenthèse constitutionnelle n'avait pas existé, il se présente comme étant le premier évêque de Versailles, alors que ce diocèse, créé en 1790, avait connu avant lui deux évêques constitutionnels. Dès sa promotion, persistant dans le déni, il invalide la première bénédiction et fait bénir une nouvelle fois sa cathédrale par son secrétaire. Il impose aux prêtres jureurs une formule de rétractation plus révoltante que toutes les autres alors que Bonaparte avait interdit aux évêques d'exiger de leurs prêtres des formules de rétractation humiliantes. Pour finir il adresse de sévères remontrances à ceux qui tentent de s'y soustraire. Et pour couronner le tout, lors de la formation de son chapitre, il n'accorde qu'un seul canonicat à un prêtre assermenté nommé Nicolas-Louis Humbert, un constitutionnel dont la conduite est la moins susceptible d'être blâmée par les réfractaires pour avoir été emprisonné comme suspect en 1793. Agissements qui lui valent les reproches les plus amers de la presse constitutionnelle dont il n'a cure. Manière pour lui de tirer un trait sur ce qu'il affecte d'avoir été de graves errements. N'ayant à sa disposition aucun prédécesseur d'ancien régime pour constituer son chapitre cathédral, le 24 septembre 1803, Louis nomme entre autres pour leur talent et leurs mérites l'abbé de Brassac, un ancien chanoine de Chartres dont la ville épiscopale est passée sous la juridiction du siège de Versailles et Jean-Pierre Lafage, un ancien chanoine de Notre-Dame de Paris ayant refusé l'évêché de Montpellier en 1802.

On ne peut écarter l'hypothèse que ce furent dans un premier temps ses amitiés politiques qui le portèrent à se tourner vers la constitution civile du clergé et lui fournirent les arguments en sa faveur pour la faire accepter par la nation toute entière. Comme tout porte à croire que le contexte familial autant que les déceptions politiques l'aient porté à démissionner dans un premier temps et à se rétracter par la suite. Sa personnalité a donné lieu à des jugements controversés. Apparaissant tantôt aux yeux de certains sans grand jugement et sans courage politique,

il est décrit par d'autres comme étant l'un des prélats constitutionnels les plus honorables et les plus modérés. Cependant, personne n'a étudié de près l'influence qu'aura exercée l'exécution de son frère Jean-Baptiste dans le déroulé de ses prises de position après 1793. Or, cet épouvantable drame familial - petit grain de sable dans la machine révolutionnaire - aura à coup sûr interféré beaucoup plus qu'on ne l'imagine dans l'évolution de la conduite de Louis.

A peine installé dans ses nouvelles fonctions épiscopales, il s'attelle à la lourde tâche qui consiste à réorganiser le diocèse de Versailles. Le nouveau diocèse occupe les contours du département de Seine-et-Oise auquel sera attaché celui d'Eure-et-Loir après la suppression du diocèse de Chartres¹. Louis entreprend l'harmonisation des liturgies puis, à peine installé, il nomme des prêtres dans les 583 paroisses du diocèse. Nombre qui sera ramené à 559 par l'ordonnance de 1806. La plus grande difficulté rencontrée consiste à impulser une unité à un diocèse composé de prêtres ayant refusé de prêter serment en 1791 et de prêtres constitutionnels auxquels il demande de se rétracter. Il lui faut également agréger des prêtres mariés, des anciens réguliers, des anciens exilés et d'autres provenant de différents diocèses. La pénurie des prêtres décimés par les persécutions de la Révolution et les guerres de l'Empire ainsi que leur vieillissement lui dictent la création d'un séminaire pour former et régénérer ce clergé hétéroclite. Il fixe son choix sur l'ancien hôtel des voitures de la cour situé au 10 de l'avenue de Sceaux à Versailles pour y établir cette institution qui ouvre ses portes le 1er septembre 1806 sous la direction de l'abbé André Formantin. Dans un second temps, il ouvre des écoles presbytérales dans plusieurs communes et deux petits séminaires à Mantes et à Versailles au 41 de la rue Saint Honoré. La déchristianisation commencée avant la Révolution, accable notre héros qui met en place des missions paroissiales dans le but d'enrayer le phénomène. Le 13 janvier 1804, Louis promulgue un arrêté pour que soit procédé l'installation du bureau d'administration temporel de l'église qui sera effectif le 27 avril 1805. Le maire de Versailles quant à lui, déclare *que l'administration de la fabrique est organisée le 27 mars 1811 en exécution du décret impérial du 30 décembre 1809.*

1 Les évêchés de Chartres et de Versailles seront séparés en 1822.